



Migrations résidentielles des 25-34 ans Un échange équilibré de jeunes diplômés

Dans ses échanges migratoires avec les autres régions françaises, Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille, en 2015, quasiment autant de jeunes de 25 à 34 ans qu'elle en perd : 19 200 contre 19 600. Excédentaire avec l'Île-de-France, son solde migratoire sur cette tranche d'âge est principalement déficitaire avec ses deux régions voisines continentales, plus attractives : Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie. Un jeune adulte sur cinq arrivant en Provence-Alpes-Côte d'Azur effectue un « retour au pays », revenant dans sa région natale.

Majoritairement diplômés du supérieur et occupant plus souvent des postes de cadres, le profil des arrivants tranche avec celui des jeunes adultes du même âge restés dans la région. Toutefois, entrants et sortants de Provence-Alpes-Côte d'Azur partagent exactement les mêmes caractéristiques. Les flux d'entrée et de sortie étant équivalents, on assiste donc, non pas à une fuite de « cerveaux », mais à des migrations de jeunes diplômés plutôt équilibrées entre Provence-Alpes-Côte d'Azur et les autres régions françaises.

Virginie Mora, Sébastien Novella, Insee

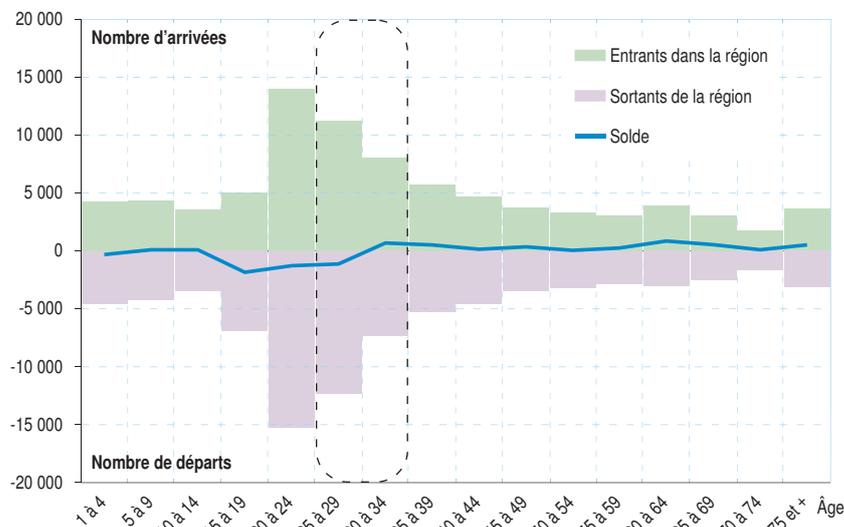
Face à la baisse de l'accroissement naturel, le dynamisme démographique de nombreuses régions dépend de leur capacité à attirer de nouveaux habitants. Promu par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) vise, à la fois, à retenir et attirer les jeunes actifs sur le territoire. En âge d'avoir des enfants, souvent diplômés, les 25-34 ans apparaissent comme une population à enjeu.

Des échanges migratoires équilibrés

Un nouvel habitant sur quatre de Provence-Alpes-Côte d'Azur provenant d'une autre région française est un jeune adulte de 25 à 34 ans (figure 1). En 2015, la région en accueille quasiment autant qu'elle en perd : environ 19 200 entrants pour 19 600 sortants. Ces échanges migratoires équilibrés contrastent avec le déficit observé sur la tranche des 15-24 ans : à l'instar des

1 Un entrant dans la région sur quatre âgé de 25 à 34 ans

Migrations résidentielles entrantes, sortantes et solde migratoire entre la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les autres régions françaises entre 2014 et 2015, par tranche d'âge



Lecture : entre 2014 et 2015, la région a accueilli 11 200 jeunes âgés de 25 à 29 ans et 12 300 l'ont quittée, soit un solde migratoire de - 1 100 jeunes.

Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire au lieu de résidence

autres régions de province, la région perd, sur cette tranche d'âge étudiante, de nombreux jeunes (- 3 000). Trois régions dominent les échanges migratoires des 25-34 ans depuis ou vers Provence-Alpes-Côte d'Azur : six migrants sur dix se rendent ou proviennent ainsi d'Île-de-France, d'Auvergne-Rhône-Alpes ou d'Occitanie (figure 2).

Certaines régions envoient en Provence-Alpes-Côte d'Azur plus de jeunes adultes qu'elles n'en reçoivent. Mais avec d'autres, les échanges migratoires sont déficitaires.

D'un côté, avec l'Île-de-France l'excédent migratoire des 25 à 34 ans s'élève à 1 600 : 5 400 arrivées pour 3 800 départs. La région n'est pas pour autant la destination privilégiée des jeunes Franciliens qui lui préfèrent Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, la Nouvelle-Aquitaine ou même l'Occitanie. Hors Île-de-France, la région n'est significativement excédentaire qu'avec la région Hauts-de-France (+ 400).

En sens inverse, Provence-Alpes-Côte d'Azur est sensiblement déficitaire avec ses deux grandes régions voisines, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie. Entrants et sortants cumulés, plus de 7 000 jeunes de 25 à 34 ans participent à ces échanges mais *in fine* la région perd, auprès de chacune, 700 jeunes de plus qu'elle n'en gagne. Si Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie sont les deux premières destinations des jeunes adultes de Provence-Alpes-Côte d'Azur devant même l'Île-de-France, la réciproque n'est pas vraie. Les jeunes Occitans lui préfèrent les régions Île-de-France, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes. De la même façon, Île-de-France et Occitanie viennent avant Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les jeunes sortants d'Auvergne-Rhône-Alpes.

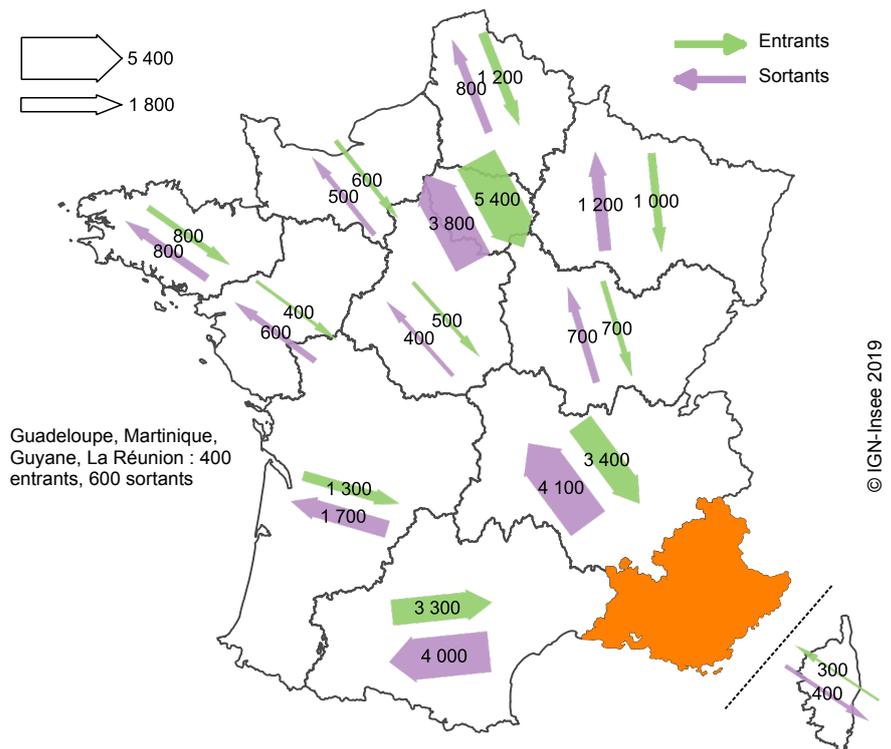
La balance des échanges migratoires entre Provence-Alpes-Côte d'Azur et les autres régions françaises diffère selon la tranche d'âge des jeunes adultes : en 2015, la région perd 1 100 jeunes de 25 à 29 ans et en gagne 700 âgés de 30 à 34 ans. Cette différence s'explique essentiellement par la dynamique des échanges entre Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Île-de-France. Les jeunes qui quittent la région pour l'Île-de-France sont deux fois plus nombreux entre 25 et 29 ans qu'entre 30 et 34 ans (2 600 contre 1 200). Les arrivées de Franciliens étant plus stables dans le temps, l'excédent migratoire entre Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Île-de-France passe par conséquent de + 300 jeunes adultes entre 25 et 29 ans à + 1 300 entre 30 et 34 ans.

Corse et Pays de la Loire, championnes de l'attractivité

Avec des échanges migratoires équilibrés, l'attractivité de la région Provence-Alpes

2 Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Île-de-France, premières destinations des jeunes adultes de la région

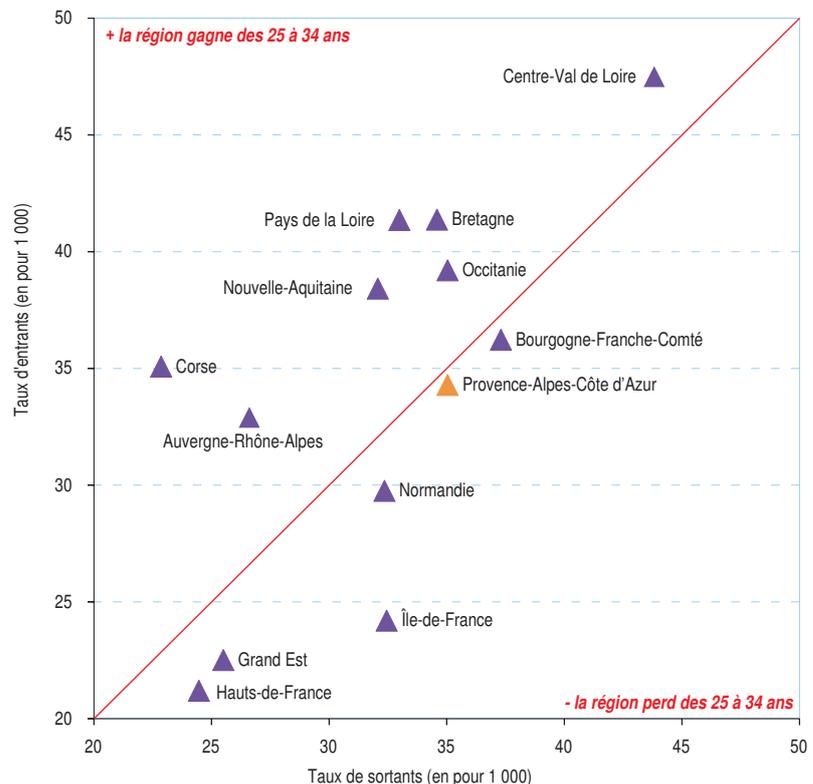
Volume des échanges migratoires des personnes âgées de 25 à 34 ans entre Provence-Alpes-Côte d'Azur et chacune des régions de métropole entre 2014 et 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire au lieu de résidence

3 La région perd en proportion autant de jeunes que l'Occitanie mais en accueille moins

Taux d'entrants et de sortants âgés de 25 à 34 ans de chacune des régions de métropole entre 2014 et 2015



Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire au lieu de résidence

Côte d'Azur auprès des jeunes de 25 à 34 ans est moindre que celle de nombre de régions françaises (figure 3). Au regard de leur population, les régions de métropole championnes de l'attractivité auprès des 25-34 ans sont la Corse et les Pays de la Loire. En 2015, elles gagnent respectivement 12 et 9 jeunes adultes pour 1 000 jeunes du même âge dans leur région. Viennent ensuite la Nouvelle-Aquitaine (gain de 7 %), la Bretagne et Auvergne-Rhône-Alpes (+ 6 %), l'Occitanie (+ 5 %) et Centre-Val de Loire (+ 3 %). Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui accueille mais se sépare aussi beaucoup de jeunes adultes, perd *in fine* d'un jeune de 25-34 ans pour 1 000 habitants du même âge en 2015.

Il convient toutefois de bien distinguer deux dimensions : la capacité d'une région à attirer de jeunes arrivants et sa propension à retenir ceux déjà en place. Parmi les régions dont le solde migratoire auprès des 25-34 ans est favorable, deux ensembles et un cas spécifique se distinguent. Le premier ensemble réunit la Corse et Auvergne-Rhône-Alpes. Par rapport à leur population, ces deux régions attirent une proportion de nouveaux arrivants comparable à celle de Provence-Alpes-Côte d'Azur : 33 à 35 nouvelles installations dans l'année pour 1 000 jeunes du même âge déjà présents dans la région. La différence se fait sur les départs : les jeunes adultes de Corse et d'Auvergne-Rhône-Alpes ont beaucoup moins souvent tendance à quitter leur région que ceux de Provence-Alpes-Côte d'Azur (respectivement 23 % et 27 % contre 35 %).

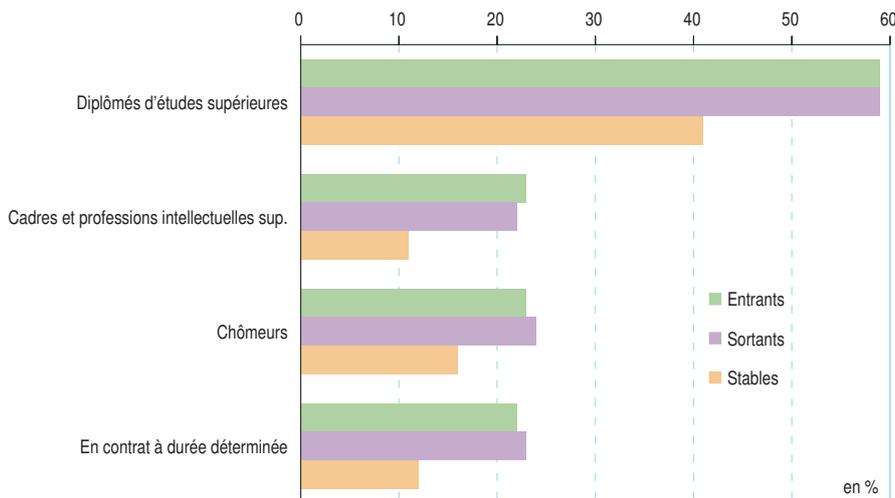
Le second ensemble de régions attractives réunit l'Occitanie, la Bretagne, la Nouvelle-Aquitaine et les Pays de la Loire. Ces régions ne parviennent pas notablement mieux que Provence-Alpes-Côte d'Azur à retenir leurs jeunes. En revanche, elles en attirent en proportion sensiblement plus. Enfin, combinant les plus fortes proportions régionales de nouveaux arrivants et de jeunes partants, le Centre-Val de Loire apparaît comme une région de transit pour les 25-34 ans.

Un jeune arrivant sur cinq « de retour au pays »

Provence-Alpes-Côte d'Azur figure parmi les régions de métropole comptant le moins de résidents natifs : tous âges confondus, ils représentent à peine plus de la moitié de ses habitants. À titre de comparaison, près de huit habitants sur dix des Hauts-de-France ou du Grand Est y sont nés. Ce n'est pas nécessairement que les natifs de Provence-Alpes-Côte d'Azur en partent plus souvent, mais plutôt qu'ils y côtoient davantage des individus venus d'autres régions. On retrouve des proportions analogues chez les jeunes de 25 à 34 ans. Le solde migratoire

4 Jeunes adultes entrants et sortants de la région se ressemblent énormément

Caractéristiques comparées des entrants, sortants et stables de 25 à 34 ans de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2015, en %



Lecture : 59 % des entrants comme des sortants de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont diplômés du supérieur contre 41 % des jeunes du même âge restés dans la région (y compris ceux ayant déménagé au sein de cette dernière).

Source : Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire au lieu de résidence

de natifs de la région est toutefois, pour cette classe d'âge, déficitaire.

Entre 2014 et 2015, un jeune adulte sur cinq s'installant en Provence-Alpes-Côte d'Azur effectue une forme, au moins temporaire, de « retour au pays » : 21 % des entrants de 25 à 34 ans dans la région, soit 4 000 jeunes, y sont nés. Cette part est relativement faible. Plus de trois jeunes entrants sur dix en Hauts-de-France, Grand Est ou Normandie en sont natifs. Ces régions, caractérisées par la faiblesse de leur flux de nouveaux entrants, peinent en fait à attirer des jeunes qui n'en soient pas originaires.

Dans le mouvement inverse, près de 5 200 jeunes de 25 à 34 ans nés dans la région la quittent entre 2014 et 2015, soit 17 natifs pour 1 000. Cette propension à l'exil est dans la médiane des régions de métropole. Supérieure à celle des jeunes d'Occitanie (15 %) ou d'Auvergne-Rhône-Alpes (12 %), elle est sensiblement inférieure à celle des jeunes natifs du Centre-Val de Loire ou d'Île-de-France (respectivement 23 % et 22 %). Rares sont les régions parvenant à équilibrer les départs de jeunes natifs par des retours au pays : seules les régions Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes, Corse et Nouvelle-Aquitaine ont un solde migratoire de jeunes natifs positif.

Des migrants fortement diplômés mais plus souvent au chômage

Jeunes entrants et sortants de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont des caractéristiques très voisines. Leur profil tranche sur plusieurs points avec celui de la population du même âge restée dans la région, les « stables » (figure 4). La première spécificité des jeunes migrants est leur niveau de diplôme

plus élevé : six sur dix sont diplômés de l'enseignement supérieur contre quatre sur dix parmi les stables du même âge. Cette caractéristique se traduit par une plus haute qualification des postes qu'ils occupent quand ils sont en emploi : plus de deux migrants sur dix occupent un poste de cadre ou une profession intellectuelle (cadres du privé et du public, professeurs, ingénieurs, etc.) contre un stable sur dix du même âge.

Plus diplômés, les jeunes migrants sont pourtant plus souvent au chômage un an après leur arrivée dans la région que les stables du même âge : 23 % contre 16 %. Ce phénomène, non spécifique à Provence-Alpes-Côte d'Azur, résulte tout d'abord du délai nécessaire à certains arrivants pour trouver un emploi l'année suivant leur arrivée dans la région ; on parle alors de chômage « frictionnel ». Cette situation est ici accentuée par la jeunesse des migrants. Les jeunes femmes migrantes sont généralement plus souvent au chômage que les hommes : 27 % contre 20 %. Les migrants en couple un an après leur arrivée dans la région sont plus souvent au chômage que les célibataires sans enfant : 29 % des femmes et 21 % des hommes en couple contre 15 % des célibataires des deux sexes. Enfin, la forme des emplois des migrants diffère légèrement, ils sont ainsi plus souvent que les stables en contrat à durée déterminée.

Un échange de cerveaux plutôt qu'une fuite

Migrations équilibrées et extrême proximité des profils des entrants et des sortants font que les caractéristiques des 25-34 ans de la région ne sont guère modifiées par les mobilités résidentielles. Les relations de

Provence-Alpes-Côte d'Azur avec les autres régions françaises donnent plus lieu à un échange assez équilibré de jeunes de 25 à 34 ans diplômés qu'à une fuite des « cerveaux ». Au vu des emplois occupés par ces migrants un an après leur arrivée, la région « échange » avec les autres surtout des fonctionnaires, des ingénieurs et des juristes. Par exemple, 16 % des jeunes entrants en emploi un an après leur arrivée en Provence-Alpes-Côte d'Azur travaillent dans l'administration publique contre 10 % pour les stables du même âge. Même phénomène dans les secteurs des activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques ou de la recherche et développement. *A contrario*, des activités très présentes telles que la construction ou le commerce sont sous-représentées chez les jeunes migrants, en particulier les 25-29 ans.

Les profils des jeunes migrants varient légèrement avec l'âge, le sexe ou encore la composition du ménage. Entre 25 et 29 ans, plus d'un migrant sur dix est encore étudiant. Parmi les ménages migrants de cette tranche d'âge, plus de huit sur dix sont sans enfant et la moitié est composée de célibataires. Entre 30 et 34 ans, ces

Les jeunes arrivants s'installent de préférence dans les grands pôles urbains

La logique d'installation des nouveaux arrivants en Provence-Alpes-Côte d'Azur diffère sensiblement de celle des mobilités résidentielles internes à la région. Ces dernières mettent en évidence un phénomène de périurbanisation (Chauvot & Pougnaud, 2016) touchant les principales villes de la région et se prolongeant jusqu'à leur couronne périurbaine lointaine. Ce desserrement a certes récemment ralenti (Pégaz-Blanc, 2019) mais demeure marqué. À l'inverse, les migrants provenant des autres régions françaises s'installent en très grande majorité dans les grandes villes de la région.

Ce tropisme des grandes villes auprès des migrants « lointains » est encore plus accentué auprès des jeunes migrants : ainsi, 84 % des entrants en Provence-Alpes-Côte d'Azur âgés de 25 à 34 ans résident un an après leur migration dans une commune appartenant à un grand pôle urbain de la région (contre 80 % pour les entrants tous âges confondus et, plus généralement, la population régionale). À elles seules, les communes de Marseille, Nice, Aix-en-Provence, Toulon et Avignon captent 39 % des jeunes entrants dans la région. Ces mêmes communes concentrent 35 % des entrants tous âges confondus et 32 % de la population régionale.

Comparés aux jeunes migrants « à proximité » – c'est à dire les 25-34 ans restés en Provence-Alpes-Côte d'Azur mais qui ont déménagé dans une autre commune de la région – les jeunes migrants « lointains » s'inscrivent peu, ou du moins pas encore, dans le phénomène de périurbanisation. Seulement 8 % des jeunes entrants résident dans l'espace périurbain de la région contre 16 % pour les jeunes migrants « à proximité » et 11 % de la population régionale. Il s'agit là toutefois d'un constat effectué un an à peine après leur installation en Provence-Alpes-Côte d'Azur ; un constat qui ne saurait présager de leur futur comportement de mobilité s'ils restent dans la région.

proportions changent sensiblement : quatre ménages migrants sur dix ont au moins un enfant et près d'un ménage entrant sur trois est un couple d'actifs occupés. Une constante demeure : si les jeunes entrant dans la région comptent autant de femmes que d'hommes, les sortants sont un peu plus souvent des hommes (52 % contre 48 %) et ce pour les 25-29 ans comme les 30-34 ans.

Ces différences de profil font qu'entre 25, 29 et 34 ans, Provence-Alpes-Côte d'Azur « perd » puis « gagne » des personnes légèrement différentes. Entre 25 et 29 ans, la région perd surtout des hommes (- 860), des diplômés du supérieur (- 820) ou des sans-diplômes (- 150). Entre 30 et 34 ans, Provence-Alpes-Côte d'Azur gagne surtout des femmes (+ 490) et des diplômés du supérieur (+ 530). ■

Source, champ et méthode

La source principale de cette étude est l'exploitation complémentaire au lieu de résidence du **recensement de la population 2015**. Les flux de migrants entre régions sont quantifiés au moyen de l'exploitation de la question : « Où habitiez-vous un an auparavant ? », une question introduite en 2011 dans le questionnaire en lieu et place de celle portant sur le lieu d'habitation cinq ans auparavant.

Seuls les échanges migratoires entre régions françaises sont ici comptabilisés car, pour les échanges avec l'étranger, les sortants de France ne sont pas connus. Trois catégories de migrants sont, par construction, non comptabilisées : ceux partis à l'étranger au cours de la période, ceux décédés dans l'année, ceux (rares avec la question à un an) ayant fait plusieurs migrations se terminant par un retour dans la zone de départ. Sont également exclus du champ de l'étude les enfants de moins d'un an au moment de la collecte du recensement. Enfin, les caractéristiques des migrants sont connues en fin de période uniquement.

Méthode du recensement oblige, les flux migratoires entre régions sont compris dans un intervalle de confiance. Par exemple, le solde migratoire des 25 à 29 ans entre Provence-Alpes-Côte d'Azur et les autres régions françaises (- 1 100) se situe dans l'intervalle de confiance [- 1 700 ; - 500]. Celui des 30 à 34 ans (+ 600) est compris dans l'intervalle [200 ; 1 200].

Pour plus d'information méthodologique, consultez les fiches « Conseils pour l'utilisation des résultats du recensement » et en particulier celle dédiée aux migrations résidentielles.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur
17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :
Alberto Lopez
Rédacteur en chef :
Jérôme Domens

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos
CRT Côte d'Azur - Robert Palomba

Dépôt légal : octobre 2019
ISSN : 2274-8199 (version imprimée)
ISSN : 2417-1395 (version en ligne)

© Insee – Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 2019

Pour en savoir plus

- Scaffar A. et al., « Chômage et mobilité résidentielle en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Les Fabriques de la connaissance, Connaissance du territoire* – Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, mai 2019
- Commissariat général à l'égalité des territoires, « Les mobilités résidentielles en France : tendances et impacts territoriaux », *Rapport 2018 de l'Observatoire des territoires*, février 2019
- Pégaz-Blanc O., « La progression démographique ralentit dans les couronnes périurbaines », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 48, janvier 2019
- Chauvot N., Pougnaud J., « Le cadre de vie moteur des déménagements », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 36, novembre 2016
- Vignale M., « Mobilités interrégionales de jeunes diplômés du supérieur : qui forme pour qui ? », *Bref du Cereq* n° 347, juin 2016

